



Direction départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales

2^e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire. Aménagement de la portion de la rue/avenue Jean-Mermoz située entre l'avenue de Magudas et l'intersection de l'avenue de Saint-Médard et de l'avenue Pasteur. Bordeaux Métropole. Communes concernées : Eysines et Le Haillan

Par arrêté en date du 23 février 2021, la préfète de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'aménagement de la portion de la rue/avenue Jean Mermoz située entre l'avenue de Magudas et l'intersection de l'avenue de Saint-Médard et de l'avenue Pasteur sur le territoire des communes d'Eysines et du Haillan.

Ces enquêtes se dérouleront du **lundi 15 mars au mercredi 31 mars 2021 inclus**.

Le déroulement des enquêtes devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

M. Philippe CALAND, lieutenant-colonel de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête :

- à l'accueil des Services techniques de la mairie d'Eysines, hôtel de ville, 33320 Eysines (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h),
- au service Urbanisme de la mairie du Haillan, 137, rue Pasteur, 33185 Le Haillan (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur et aux mairies d'Eysines et du Haillan.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

Mairie du Haillan, au service Urbanisme :
jeudi 25 mars 2021 de 14 h à 17 h.

Mairie d'Eysines, à la Direction des services techniques :
vendredi 19 mars 2021 de 8 h à 11 h,
mercredi 31 mars 2021 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions établis sous un mois par le commissaire enquêteur relatifs à la déclaration d'utilité publique et parcellaire seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, service des Procédures environnementales (Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), à Bordeaux Métropole (esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex), et à la mairie d'Eysines, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

À l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera à la préfète de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L. 311-2 et L. 311-3 du Code de l'expropriation, le public est informé que :

« Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'emphytéose d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité. »



1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu dit Dunes-du-Grand-Charrin, 33121 Carcans

Face au recul dunaire et à l'avancée de l'érosion, la communauté de communes Médoc Atlantique envisage la réalisation d'un projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu dit Dunes-du-Grand-Charrin, 33121 Carcans. Le public est informé de la mise à l'enquête publique sur le projet d'installation d'un poste de secours, d'une DZ ainsi que l'édification de berlinoises au lieu dit Dunes-du-Grand-Charrin, 33121 Carcans.

L'enquête se déroulera du **mardi 6 avril 2021 au jeudi 6 mai 2021 inclus, soit pendant 31 jours, pleins et consécutifs**, au sein de la mairie de Carcans, 2A, route d'Hourtin, à Carcans (33121).

À cet effet, le dossier d'enquête publique sera, pendant ce délai, tenu à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Carcans, 2A, route d'Hourtin, à Carcans (33121), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 8 h 30 à 12 h 30, et sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Communauté de communes Médoc Atlantique dans les locaux de la mairie. Cette mise à disposition interviendra dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la mairie de Carcans dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19. Par ailleurs, le dossier d'enquête sera consultable sur le site de la Communauté de communes Médoc Atlantique à l'adresse suivante : <https://www.ccmedocatlantique.fr/cc-medoc-atlantique/publications/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur et ouverts par le président de la Communauté de communes Médoc Atlantique.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur :

- Par correspondance, à M. le Commissaire-Enquêteur, mairie de Carcans, siège de l'enquête : 2A, route d'Hourtin, 33121 Carcans.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique@ccmedocatlantique.fr.

Par décision du 3 février 2021, la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Gérard CHARLES, officier général (2e section), en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra **sur rendez-vous** le public aux lieux, dates et heures suivants :

- Mardi 6 avril 2021 : de 8 h 30 à 12 h 30 (Mairie de Carcans).
- Mercredi 14 avril 2021 : de 14 h à 17 h 30 (Mairie de Carcans).
- Samedi 24 avril 2021 : de 9 h à 12 heures (Mairie de Carcans).
- Vendredi 30 avril 2021 : de 9 h à 12 h 30 (Mairie de Carcans).
- Jeudi 6 mai 2021 : de 14 h à 17 h 30 (Mairie de Carcans).

À l'issue de la procédure d'enquête publique, les copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur resteront déposées, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Carcans et au siège de la Communauté de communes et sur le site Internet de la communauté de communes Médoc Atlantique (<https://www.ccmedocatlantique.fr/cc-medoc-atlantique/publications/>). Ces documents seront également transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande auprès du siège de la Communauté de communes Médoc Atlantique, sis 9, rue du Maréchal-d'Ornano, Souillac-sur-Mer (33780).

Contact : Communauté de communes Médoc Atlantique, 9, rue du Maréchal-d'Ornano, 33780 Souillac-sur-Mer. Tél. 05 56 73 29 26. Télécopie : 05 56 73 65 90 - sg@ccmedocatlantique.fr

SudOvest archives

Plongez dans les archives de votre journal sur sudouest.fr/archives/



Plan Local d'Urbanisme



PRESCRIPTION POUR L'ÉLABORATION DU PLU

Par délibération n° 2021/004 du Conseil municipal en date du 10 mars 2021, il a été décidé d'engager la procédure de prescription du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Gaillan-en-Médoc.

Cette délibération est affichée en mairie à compter du 17 mars 2021.

Autres avis



AVIS DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION

Mérignac – Opération d'aménagement Mérignac Soleil
Clôture de la concertation préalable au titre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole par la déclaration d'utilité publique relative à l'opération d'aménagement Mérignac Soleil

Le public est informé de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole par la déclaration d'utilité publique relative à l'opération d'aménagement Soleil, sur la commune de Mérignac.

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux suivants :

En mairie de Mérignac, 60, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny, 33700 Mérignac, bureau 0 au guichet unique.

Au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole situé parc Sextant, 6-8, avenue des satellites, immeuble A, 33185 Le Haillan.

A l'accueil de Bordeaux Métropole, esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux.

Sur le site Internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

À compter du **lundi 5 avril 2021**, aux heures habituelles de fermeture au public.

Le président de Bordeaux Métropole.



CONCESSIONS À L'ABANDON

Le public est informé qu'un deuxième constat d'abandon de concessions perpétuelles non entretenues situées dans le cimetière Rochefort, rue des Fontaines-de-Monjous, à Gradignan, va être effectué le vendredi 16 avril 2021, à 11 heures.

Les familles concernées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Pour tous renseignements, s'adresser directement au bureau du gardien du cimetière de Rochefort, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél. 06 77 04 52 91.

DESSINS D'ESTUAIRE



CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

35 €

ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Plan de ville BORDEAUX

15 COMMUNES DE BORDEAUX MÉTROPOLE

TRAMWAY, VCUB, BATCUB, BLUECUB

80 pages couleur, broché, 12,5 x 19 cm

5,90 €

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET CHEZ VOTRE LIBRAIRE

ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Annonces légales

Vie des sociétés

CERISE FRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 5 mars 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CERISE FRANCE.

Capital : 200 euros.

Siège : 7, allée de Chartres, 33000 Bordeaux.

Objet : vente en e-commerce d'articles de mode et de piscines et spas.

Durée : 99 ans.

Président : M. Stefan BIENNE demeurant route du Caire, 24200 Sarlat, pour une durée de 20 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Bordeaux.

BGM

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 mars 2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : BGM.

Forme : SCI.

Capital social : 600 €.

Siège social : 5581, route des Trois-Villages, 33980 Audenge.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : M^{me} Margaux BONNET, demeurant, 5581, route des Trois-Villages, 33980 Audenge.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

LABORATOIRE D'ORTHO MONTAUD

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/03/2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LABORATOIRE D'ORTHO MONTAUD

Siège : LOM

Objet social : L'acquisition, la conception, la fabrication, la manipulation, le négoce, la cession à titre onéreux ou gratuit, le stockage, l'emploi, l'entreposage, la détention, le transport, le transit, l'importation, l'exportation de matériel médico-chirurgical et dentaire, d'orthèses dentaires O.D.F. (orthodontie dentofaciale), de gouttières occlusales d'orthodontie, d'alignements, de bruxisme, et de tous appareils, matériels, produits, composants et accessoires divers se rapportant directement ou indirectement aux activités d'orthopédie dento-faciale, d'orthodontie ou de traitement de l'apnée du sommeil ; Tous services connexes, dont notamment la dispensation de formations pour prothésistes orthopédie dento facial ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 4 avenue JUNCARRET, 33870 VAYRES

Capital : 5 000 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE Gérance : Monsieur MONTAUD Arthur, demeurant 4 avenue JUNCARRET, 33870 VAYRES Arthur MONTAUD

Siège social : 4 avenue JUNCARRET, 4 avenue JUNCARRET, 33870 VAYRES

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE

Gérance : Monsieur MONTAUD Arthur, demeurant 4 avenue JUNCARRET, 4 avenue JUNCARRET, 33870 VAYRES

Arthur MONTAUD

Sud Ovest marchés publics
Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur sudouest-marchespublics.com

